



lafauteadiderot.net

Aujourd'hui, nous sommes le : 8 Novembre 2013

Page d'accueil [La faute à Diderot](#) [Idées](#) [Faits et arguments](#) [Chroniques du temps qui passe](#) [Arts et littérature](#) [Documents](#)

Page d'accueil » Documents » " Rapport sur les immigrations bretonnes dans la ville (...)

" Rapport sur les immigrations bretonnes dans la ville de Nantes"

Version imprimable

Un document de 1851 analysé par Didier Guyvarc'h.

En 1851, l'année où le chemin de fer, symbole de la modernité, parvient à Nantes, le polytechnicien Auguste Chérot présente au maire de la ville son *Rapport sur les immigrations bretonnes* dans la ville de Nantes. C'est le dangereux privilège de l'historien que de pouvoir opérer un tel rapprochement non relevé par les acteurs eux-mêmes. Faire le choix de mettre en avant cette concomitance est une manière de s'interroger sur les circonstances de la production d'un texte qui traduit, dans l'expression du rapport à l'Autre, la violence des tensions sociales et économiques ; mais c'est aussi considérer ce discours comme un palimpseste où, sous l'expression d'un moment, peut transparaître la toile de fond des représentations sociales de longue durée.

Un discours hygiéniste

Un an après sa publication, le rappel par Chérot lui-même de son « rapport spécial » permet d'en comprendre la genèse.

« *Quelquefois les habitants font eux-mêmes l'insalubrité de certains logements, par leur dégradation et leurs habitudes de vie. Sous ce rapport, l'immigration régulière dans notre ville des populations les plus misérables et les plus démoralisées des campagnes bretonnes est une plaie déplorable. Au nom de la commission, je vous ai adressé, Monsieur le Maire, un rapport spécial sur cette question difficile mais dont il est impossible de ne pas rechercher activement la solution, au double point de vue de l'humanité et de la loi dont nous poursuivons l'application* » [1] La loi du 13 avril 1850 a imposé aux villes de créer une commission afin de recenser les logements insalubres et de prescrire aux propriétaires les travaux nécessaires. Le conseil municipal. [2] approuve en août la nomination d'Auguste Chérot à la tête de cette commission. Né à Nantes en 1812, il est élève de Polytechnique, puis de l'École des Mines. Industriel filateur, il fait figure de notable ouvert à la modernité économique [3]. Il participe à la vie politique locale, est élu régulièrement conseiller municipal à partir de 1840 ; orléaniste opportuniste, il est nommé adjoint au maire après les élections de juillet 1848 [4]. Il s'établit en 1857 dans le nouveau port qu'est Saint-Nazaire, s'occupe de diverses entreprises, s'intéresse à l'importation de guano. En 1874 il s'installe à Paris où il participe à l'aventure spéculative des pavés de bois.

Si la raison de sa sollicitude est peut-être différente, en se penchant sur le sort des « classes malheureuses », Auguste Chérot emprunte la voie ouverte par le médecin républicain Ange Guépin en 1835 [5]. Il s'appuie comme lui sur le pouvoir social que lui confèrent sa formation et son expérience professionnelle.

Partisan convaincu de « l'assainissement », il n'hésite pas, après quinze mois d'enquête, à imposer des travaux dans 511 logements de la ville [6]. Sa raison d'agir n'est pas la seule philanthropie ; comme pour beaucoup de prosélytes de cette hygiène publique, elle participe de préoccupations politiques et sociales. C'est le préfet qui, recevant en 1852 les rapports de la commission des logements insalubres, explicite cette attitude :

« *Malgré toutes les difficultés qu'entraîne nécessairement l'exécution de cette loi, il me paraît souverainement désirable de marcher toujours vers le but à la fois moral et d'amélioration hygiénique qu'elle s'est proposée. La pensée du gouvernement est sans doute de détruire les utopies socialistes et soidisant humanitaires ; mais en même temps de s'occuper effectivement de l'amélioration du sort des classes les plus nombreuses et les plus pauvres* » [7]

Mais, sur le chemin du progrès pour tous, Auguste Chérot a rencontré les particularités bretonnes. C'est pourquoi, dans son *Rapport sur les immigrations bretonnes dans la ville de Nantes* [8] il a proposé en 1851 un traitement « spécial » pour cette fraction mobile et non francophone de la population nantaise.

Les crises et la peur

Ce rapport proposant l'éradication des « hordes sauvages » bretonnes de la ville de Nantes a été imprimé et prend ainsi l'allure d'un véritable manifeste. Ce statut, donné par le support, implique une connivence minimum avec le lectorat potentiel. Quels présupposés, quelles références implicites, quelles connotations pouvaient rendre les Nantais du milieu du XIX^e siècle réceptifs à l'argumentaire de Chérot ?

La croissance démographique de la ville, très modérée depuis le début du siècle, s'accroît nettement de 1841 à 1851. La population passe de 83 681 à 96 362 habitants. Cet accroissement provient très largement de l'immigration de ruraux. En quête de travail, ils forment l'essentiel de cette « population flottante » dénombrée à partir du recensement de 1841 [9] Plus d'un Nantais sur dix en relève en 1851. Certains s'installent sans doute définitivement, d'autres ne sont que des migrants saisonniers attirés par cet « *étroit oekoumène industriel* » [10] qu'est alors la région nantaise dans le bastion rural breton. L'attraction exercée par la sixième ville de France s'explique par le développement depuis 1830 du port et des industries qui lui sont liées. À la fin des années vingt, les raffineries de sucre ont remplacé les filatures de coton comme moteur de l'industrialisation. Elles entraînent l'essor de la métallurgie et de la construction navale. La quatrième branche, par le chiffre d'affaires et le nombre d'emplois, est celle des conserveries. Elle contribue à fonder la personnalité et l'image de Nantes et participe à son rayonnement régional. L'initiative du Nantais Joseph Colin, qui a appliqué le procédé de Nicolas Appert à la « mise en boîte » des sardines, a suscité la création, au cours des années quarante, de conserveries de poissons et de légumes, tout d'abord dans la ville, puis sur le littoral de la Vendée au Finistère. Ces entreprises nantaises, qui font appel à une main d'œuvre saisonnière, contribuent, entre autres effets, à faire de la plus grande ville franco phone de l'ancienne province de Bretagne un pôle d'aimantation pour les ruraux de sa partie bretonnante, l'Ouest de la péninsule au delà d'une ligne allant de Plouhâ au Nord à l'estuaire de la Vilaine au Sud [11]

La crise économique de 1846-1847 accélère cet afflux. Au cœur de cet hiver, les responsables du bureau de bienfaisance font part de leur inquiétude aux autorités municipales :

« *La ville de Nantes voit chaque jour augmenter le nombre des indigents, y ayant leur domicile de secours [...]. La suppression forcée des travaux de chemin de fer y a fait affluer une foule de Bretons attirés par l'espoir d'y trouver de l'emploi, et qui se trou vent, avec leur nombreuse famille, à défaut d'ouvrage, réduits à la nécessité de recourir à la charité publique [...]. Le bureau de bienfaisance est dans l'impossibilité de remédier à ce surcroît de misère et à cet accroissement de malheureux* » [12]

Le nombre d'indigents officiellement secourus est de 15 400 en février 1849, alors qu'il n'est que de 7 000 en année ordinaire [13]. L'ampleur de la crise conduit le bureau de bienfaisance à formuler cette proposition, reprise deux ans plus tard par Chérot : « *Ne serait-il pas possible de mettre un frein à ce débordement d'immigration ?* »

Au-delà du rappel des difficultés économiques, ce sont sans doute les allusions à la récente épidémie de choléra qui renforcent le plaidoyer d'Auguste Chérot. Il présente, métaphoriquement, la ville comme un organisme « infecté » par les Bas-Bretons ; ceux-ci sont un « fléau », une « plaie ». Il convient dès lors « *d'arrêter l'envahissement du mal* ». Pour « *porter le fer dans une plaie [...] grave et étendue* », il faut passer par la seule prophylaxie pré-pasteurienne, c'est-à-dire interdire au corps étranger, le Bas-Breton, l'accès à l'organisme, la ville de

Navigation

- » [La faute à Diderot](#)
- » [Idées](#)
- » [Faits et arguments](#)
- » [Chroniques du temps qui passe](#)
- » [Arts et littérature](#)
- » [Documents](#)

Rechercher



Fil RSS

Pour suivre la vie de ce site, syndiquez ce flux RSS 2.0 (lisible dans n'importe quel lecteur de news au format XML/RSS).

S'inscrire à ce fil

Nantes.

La peur engendrée par le choléra, « point aveugle » du texte, apparaît bien comme une clef essentielle de sa lecture. D'avril 1849 à mars 1850, l'épidémie a tué 1 061 Nantais, autant qu'en 1832. Elle touche surtout deux quartiers populaires de la ville [14]. C'est cette géographie sociale de la maladie qui incite le conseil municipal à demander à l'Assemblée législative, en juillet 1849, le vote d'une loi sur les logements insalubres. Si le lien est établi entre l'état de l'habitat et la diffusion de la maladie, l'origine de l'insalubrité tient, pour certains, aux habitants eux-mêmes. En mai 1849, le président du conseil de salubrité de Nantes et de la Loire-Inférieure fait pro céder à une enquête très précise sur une mai son du centre de la ville où a sévi la maladie alors que les logements alentour étaient épargnés. Il constate que :

« C'est au troisième étage, dans l'appartement du devant, que se sont manifestés les cas de choléra. Neuf Bretons, hommes et femmes, y étaient entassés dans quatre lits, dont trois dans la grande chambre et un dans le cabinet noir. Tout présente ici l'image de la misère, du désordre et d'une malpropreté fangeuse » [15].

Mis en cause, le propriétaire se défend en écrivant au maire qu'« il est incontestable et de notoriété publique que dans cette circonstance, ces causes étaient exclusivement inhérentes aux personnes victimes de l'épidémie [...]. Il est impossible de se faire une idée de la malpropreté dégoûtante des personnes qui habitent ces étages et de tous les germes de maladies qu'elles portent ». Cette opinion est partagée par un Nantais du quartier Sainte-Anne qui suggère au maire « d'éliminer les refuges dégoûtants où des peuplades toujours renaissantes de Bas-Bretons vont sou vent cacher des vices qui ne pourraient sou tenir le grand jour dans leur pays » [16]. Beaucoup plus tard, Morvan Lebesque, en évoquant son enfance nantaise, confirme la survie de ce ghetto dans l'entre-deux guerres, « ce quartier où on allait peu, juste après celui des putains [...] , la médina de Sainte-Anne » [17].

Une mise à l'index de longue durée

Chérot met en mots des préoccupations de son temps et de son milieu social. Il révèle la crainte des notables face à ces classes laborieuses, ou malheureuses, qui peuvent devenir dangereuses. Après la brève inquiétude politique de 1848, c'est le choléra de 1849 qui rappelle que les plus pauvres peuvent être porteurs de mort [18]

Mais l'homme d'affaires entreprenant, en désignant une catégorie particulière de la société et en l'accusant « d'empoisonner » la partie saine, mobilise des représentations sociales anciennes. La description péjorative des Bretons appartient au « temps long ». Au XVIIIème siècle, par exemple, le général des finances Babin, un Nantais, écrit, dans un rapport à Charles Colbert, que le Breton est « rude, grossier, ignorant, brutal et si mal propre que parmi les deux sexes on n'y voit que des galeux ». [19] Pendant la Révolution, Jacques de Cambry fait un portrait presque identique en dénonçant « la gale originale héréditaire et des pères et des enfants, la malpropreté d'individus qui ne se baignent, qui ne se lavent jamais, qui sortent des fossés, des mares, des cloaques où l'ivresse les avait précipités » [20]

Ces stéréotypes anciens résistent à l'intérêt nouveau dont la Bretagne est l'objet au début du XIXe siècle. Les souvenirs de la contre-révolution, la gloire de Chateaubriand, la « celtomanie » sur fond de romantisme contribuent à l'attrait pour une région jugée « exotique » [21]. En 1835, Alexandre Bouët écrit en présentant La galerie bretonne : « La Bretagne est peut-être la province dont l'exploration doit le plus satisfaire au goût de l'époque » [22]. Quatre ans plus tard, la parution du Barzaz Breiz d'Hersart de la Villemarqué est un immense succès ; grâce à lui, « une langue de paysans et de gueux, si longtemps méprisée et dépréciée, va subitement conquérir honneurs et dignité » [23]. Mais cet engouement pour la matière de Bretagne, qui est essentiellement le fait d'intellectuels et d'artistes, ne fait pas litière des clichés péjoratifs. Balzac, Flaubert ou Stendhal font un portrait plus flatteur de la terre armoricaine que de ses hommes dont les moeurs sont jugées rudes et frustrées. En plus de son ambivalence initiale, cette curiosité pour la Bretagne conduit à ancrer une vision passéiste, immobile de la région. Elle est la source de cette « bretonnerie » [24], image réductrice et déformée qui reprend les anciens clichés. Chérot utilise cette représentation d'un monde essentiellement rural pour justifier sa proposition d'un retour à la terre de ces paysans déracinés. Inquiet de la prolifération de ces gyrovagues, épisodiques poseurs de traverses du tout nouveau chemin de fer, l'industrie le prend à son compte les idées de l'agrarisme sur la valeur morale du travail agricole.

Malgré la prétention initiale de son auteur, le texte de Chérot apparaît ainsi comme le produit de la sédimentation de préoccupation de durées différentes. Sur le môle ancien des représentations de l'Autre, l'étranger, se déposent les idées en cours sur le progrès, la normalisation, l'unification, préludes à la fin des terroirs. Mais ce sont les peurs issues des crises récentes qui provoquent la construction de ce discours.

La trace de la mise à l'index d'un bouc émissaire fournit à l'historien un matériau riche. En première approche, il peut y lire « en creux » les valeurs de l'émetteur du texte. En interrogeant les conditions de sa production, il cerne partiellement l'ancrage des représentations, le poids des circonstances et « l'air du temps ». Si son enjeu est ainsi accessible, la portée du texte est, elle, plus difficile à saisir. Dans le cas étudié ici, les archives font silence sur d'éventuelles réactions immédiates. Par contre, la pérennité du dénigrement des Bretons est attestée. En 1870, l'abbé Chancerelle, responsable des missions bretonnes, écrit dans La Semaine religieuse de Nantes : « Les Bretons, hélas ! ne sont-ils pas pauvres, ignorants, mal vêtus, sales et même adonnés à des vices grossiers ? Est-ce une raison pour les négliger ? ». Mais la perception de l'immigration est dans un jeu de miroirs. L'image est retournée par le changement de point de vue. L'immigrant stigmatisé par sa langue peut l'utiliser comme un ultime refuge pour exprimer sa propre peur, comme dans ce proverbe recueilli en Cornouaille :

*Mont da Naoned
Da c'hortoz bezan daonet
(Aller à Nantes,
en attendant d'être damné)* [25]

Ces craintes réciproques génèrent la recherche de « l'entre-soi » [26] par les Bas-Bretons de Nantes [27], d'Anjou ou de Dordogne [28]. Elles expliquent le temps mis pour sortir du ghetto.

Le document

Rapport sur les immigrations bretonnes dans la ville de Nantes

Monsieur le maire,

Dans son rapport du 11 janvier dernier, la commission pour l'assainissement des logements insalubres vous signalait ce fait : que l'insalubrité des logements, dont la raison principale était la malpropreté, avait souvent pour cause première des habitudes de malpropreté invétérées chez les personnes. Elle vous disait que cette malpropreté personnelle est, de plus, un agent incessant d'affaiblissement moral et de démoralisation qu'il importe de combattre activement ; et parmi les mesures les plus efficaces, elle vous indiquait la propagation des bains et lavoirs publics, qui ont obtenu un succès si remarquable à Londres et qui paraissent devoir réussir à Rouen de la même manière.

Nous avons la conviction qu'il est possible, avec une ferme volonté et beaucoup de persévérance, de faire pénétrer les améliorations nécessaires dans les classes malheureuses de notre cité ; mais, nous devons le reconnaître, nos espérances se décourageraient, si les quartiers misérables, dont nous poursuivons l'assainissement, devaient être régulièrement infectés, le mot n'est pas trop fort, par ces invasions de mendiants qui nous viennent des campagnes de la Bretagne.

Ces populations, étrangères à notre département, chez lesquelles la malpropreté la plus repoussante est une seconde nature, et dont la dégradation morale est descendue à un niveau effrayant, viennent périodiquement encombrer nos quartiers les plus pauvres et les plus insalubres. Elles recherchent et n'obtiennent qu'à des prix élevés, en raison de leur insolvabilité même, des logements où le devoir de l'administration ne lui permet pas de tolérer la présence d'êtres humains. Ce sont généralement des réduits ou hangars, n'ayant d'autre ouverture qu'une porte pour donner accès à l'air et à la lumière ; dont le sol est une boue permanente, entretenue par l'humidité qui suinte des murs et du toit ; sol sur lequel repose l'unique couchette des habitants, un amas de paille recouvert de quelques guenilles fétides. Aussi, une bonne partie des interdictions que nous vous avons demandé de prononcer s'appliquent-elles aux logements de cette catégorie d'habitants.

Lorsqu'ils parviennent à occuper des habitations qui ne sont pas, par elles-mêmes, dans des conditions d'insalubrité, leurs habitudes d'une malpropreté hideuse, sur la personne, les vêtements, dans toutes les fonctions usuelles de la vie, ne tardent pas à y créer une insalubrité grave. Ajoutons que la plupart de ces malheureux ne comprennent que le bas-breton, et qu'il est presque impossible aux agents de l'autorité de s'en faire comprendre.

Nous ne saurions trop insister sur ce point, monsieur le Maire ; chacun de leurs séjours est une véritable infection des habitations, qui doit paralyser tous nos efforts et les vôtres, si on n'apporte un remède énergique à ce fléau. Car c'est un véritable fléau, une plaie déplorable que la présence, parmi nos populations, de ces pauvres gens, dont la dégradation morale égale la dégradation physique.

Parmi les nombreux faits qui ont affecté profondément la commission, quelques-uns suffiraient pour justifier une pareille appréciation.

Ainsi, un hangar sans fenêtre, dont le sol et les murs étaient pour ainsi dire putréfiés, était occupé par deux jeunes filles, deux sœurs, toutes deux mères, ne comprenant pas un mot de français et n'ayant d'autres moyens d'existence, pour elles deux et trois enfants, que la plus abjecte et la plus misérable prostitution.

Dans d'autres taudis non moins hideux, nous trouvons père, mère, enfants, ne comprenant égale ment que le bas-breton, sans autre mobilier qu'un monceau de paille, sans autre ressource que la mendicité. Puis, quand ils ont obtenu quelques monnaies de la charité privée, le père et souvent la mère se hâtent de se plonger dans une affreuse ivresse d'eau-de-vie et scandalisent ensuite le voisinage par des luttes féroces et des actes d'immoralité révoltante. Les archives judiciaires révéleraient qu'ils entrent pour les trois quarts dans la population qui alimente les tribunaux de police. En général, ces ménages sont encombrés d'enfants dont l'aspect est navrant.

Nous croyons fermement, monsieur le Maire, que l'administration doit se préoccuper sérieusement d'un pareil état de choses. Les mesures tendant à arrêter l'invasion du mal seraient non moins dans l'intérêt de la population de notre ville que dans le véritable intérêt de ces infortunés.

L'intérêt de la commune est évident. Ces hordes nomades, à raison des conditions hygiéniques où elles vivent, sont une charge pesante pour ses hôpitaux. Elles entretiennent dans nos murs le fléau de la mendicité et rendent stériles les efforts et les sacrifices de l'administration pour le faire disparaître ; ou bien, elles font une concurrence désastreuse à notre population ouvrière dans la recherche du travail. Enfin, elles démolissent cette même population par l'incessant spectacle de la dégradation la plus infâme.

Si la présence de ces malheureux, dans nos murs, apportait une amélioration à leur sort, nous n'aurions pas le courage de demander qu'ils en soient écartés ; bien des considérations peuvent se taire devant un soulagement réel de pareilles misères. Ils ont, comme tous les citoyens, droit à la liberté de choisir leur résidence sur le sol du pays. Mais si cette liberté souffre des restrictions nécessaires, dans l'intérêt de la société, ce principe de restriction peut être d'autant mieux invoqué, quand il se trouve d'accord avec l'intérêt sainement compris de ceux contre qui l'application en est demandée. Or, il n'est pas douteux que ce ne soit ici le cas. C'est la misère qu'ils furent en abandonnant leurs campagnes pour se jeter dans nos villes ; mais ils ne font que changer de misère et aggraver leur triste condition.

La plupart ne comprennent ou ne parlent que leur patois breton : ils sont donc dans l'impossibilité de pouvoir s'employer utilement, sauf le cas exceptionnel de grands travaux de terrassement. La charité publique ne leur est pas accessible, parce qu'elle n'est acquise qu'à certaine condition de domicile ; leur seule ressource est la charité privée, c'est-à-dire son exploitation par la mendicité. Logés comme nous l'avons fait connaître, ils sont victimes de nombreuses causes d'insalubrité qui sévissent tout autrement dans les réduits malsains de nos mauvais quartiers que dans les huttes des campagnes. Enfin, ils ont, outre la tentation, toute facilité, dans une grande ville, de s'abandonner à tous les vices auxquels les laisse en pâture l'absence du sens moral, à peu près étouffé chez eux, si jamais il y a été développé.

Nous pensons qu'à tous égards, il importe que cette facilité de quitter les campagnes pour venir croupir dans la misère d'une grande cité comme la nôtre, soit refusée à ces populations. L'administration doit les retenir dans les campagnes ; c'est là qu'elle doit s'occuper de venir en aide à leur misère. Elles y seront toujours plus à la portée d'un travail utile, qui leur fait, d'ailleurs, complètement défaut dans les villes. Elles y seront aussi, près du pasteur de leurs paroisses, à la portée des enseignements de la religion et de la morale, dont elles n'ont pas moins besoin que de pain.

Que le gouvernement, pour arriver à ce but, agisse sur leurs communes. Il le peut, il le doit ; car en les laissant venir ainsi s'engloutir dans cette fange qu'ils entretiennent dans nos cités, le gouvernement est coupable contre la société, coupable contre ces malheureux. Ce n'est point d'ailleurs au travail industriel qu'il faut demander des ressources contre ces misères, c'est au travail agricole. Le premier est limité, le second peut être illimité devant le vaste champ du développement de la consommation. Celui-ci est, de plus, par lui-même, un agent de moralisation. Or, quand il s'agit de développer, de féconder le travail agricole, nous sommes de ceux qui croyons que vouloir, c'est pouvoir. Le tout est de savoir vouloir.

Ces considérations, Monsieur le maire, sont sans doute d'une compétence plus élevée que la nôtre ; mais nous avons dû les indiquer à la justification de la mesure que nous provoquons.

Nous pensons, monsieur le Maire, que l'intérêt de la population que vous administrez exige que vous concertiez à cet égard avec M. le préfet, et dans le cas où ce magistrat n'aurait pas les moyens d'action suffisants, que vous les réclamiez d'accord près du gouvernement. Car il est urgent de porter le fer dans une plaie dont nous étions loin de soupçonner la gravité et l'étendue avant qu'elles ne se fussent révélées à nous, dans la visite minutieuse que nous faisons de tous les logements pauvres de la ville de Nantes.

Nantes, 25 avril 1851.

Le vice-président de la commission, A. CHÉROT

Source :

Guyvarc'h Didier. *Un manifeste de 1851 contre les immigrés bretons*. In : *Genèses*, 24, 1996. *Trajectoires*. pp. 137-144.
doi : 10.3406/genese.1996.1406

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1996_num_24_1_1406

Notes :

[1] Ville de Nantes, Commission pour l'assainissement des logements insalubres, Rapport général sur l'ensemble des travaux de la commission, Nantes, avril 1852.

[2] A.M. de Nantes, 1 5, carton 1, dossier 9, « Commission des logements insalubres ».

[3] René Kerviler, Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, 1897, tome 9.

[4] A.M.N., K1, carton 5, dossier 7, « Élections municipales de juillet 1848 ».

[5] Ange Guépin et Eugène Bonamy, Nantes au XIXe siècle. Statistique topographique, industrielle et morale, 1835.

[6] A.M.N., Is, carton 1, dossier 9.

[7] Ibid., lettre du préfet au maire de Nantes, 25 octobre 1852

[8] Un exemplaire de ce rapport est aujourd'hui à la B.M. de Nantes mais il ne figure pas dans le fichier sous son titre original. Il fait partie d'un « factice » rassemblant les rapports de la Commission pour l'assainissement des logements insalubres (B.M.N. 94 646). Ce classement et ce dispositif expliquent cet oubli.

[9] M.-J.-C. Renoul, *Mouvement de la population de la ville de Nantes*, Nantes, 1852

[10] Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Fayard, 1992, p. 45.

[11] Cette frontière linguistique séparant Haute et Basse-Bretagne est celle observée par les continuateurs d'Ogée (1843-1853). Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2 vol., Rennes, 1843-1853.

[12] A.M.N., Q1, carton 13, dossier 16, P.V. du bureau de bienfaisance du 5 janvier 1847.

[13] A.M.N., Q1, carton 2, dossier 16, « États statistiques des indigents secourus par le bureau de bienfaisance ».

[14] A.M.N., P, carton 24, « Choléra de 1849 ».

[15] Ibid., lettre du 13 mai 1849 au maire de Nantes.

[16] Ibid., lettre de J.-M. Le Huédé au maire de Nantes, 6 septembre 1849.

[17] Morvan Lebesque, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Seuil, 1970, pp. 22 et 30 (éd. de 1984).

[18] Ou « *puant comme la mort* », selon la formule d'Alain Corbin, dans *Le Miasme et la Jonquille. L'odeur et l'imaginaire social, XVIII-XIX^e siècles*. Aubier Montaigne, 1982, p. 168

[19] Cité par Alain Croix, *La Bretagne aux XVI et XVIIèmes siècles*, Maloigne, 1981, p. 24.

[20] Cité par Jacques Léonard, *Archives du corps. La santé au XIXe siècle*, Ouest-France, 1986, pp. 1 16-117.

[21] Voir pour la période 1800-1860 l'analyse de Denise Delouche, *Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province*, Université de Haute-Bretagne, Klincksieck, 1977.

[22] Alexandre Bouët, *La galerie bretonne, ou moeurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, introduction, Paris, 1835-36, p. 129.

[23] Donatien Laurent, *Aux sources du Barzaz Breiz. La mémoire d'un peuple*, Le Chasse-Marée, Douarnenez, 1989, p. 11.

[24] D. Delouche, op. cit., p. 280.

[25] Cité par Michel Lagrée, op. cit., p. 340

[26] Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX-XXèmes siècles*, Seuil, 1988, p. 170.

[27] Jean-Luc Marais, « *Les Bretons, les curés, les patrons. L'immigration bretonne et l'église à Trélazé et Angers. 1860-1939* », *Annales de Bretagne*, n°96, 1989, pp. 73-100 et 323-354.

[28] Jean-Clément Martin, « *Quand nos immigrés étaient catholiques et s'appelaient Le Goff ou Milcendeau* », *Revue de la B. N.* n°38, pp. 7-11.